

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2015

---

**TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Le Callennec

-----

**ARTICLE 2**

Substituer aux mots :

« sont involontairement privés d' »

les mots :

« ont apporté la preuve de leur recherche active d'un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que les bénéficiaires de l'expérimentation apportent la preuve de leur recherche active d'un emploi afin de rentrer dans une démarche de responsabilisation des individus.